



Fiche d'informations pour le renouvellement du Comité

Tâches du Comité

Le Comité assure la gestion de l'association. Il la représente vis à vis de l'extérieur, met en œuvre les décisions de son Assemblée, initie et exécute les activités et les stratégies, et assure le suivi des groupes régionaux et des membres. Siéger au sein du Comité est une charge honorifique, non rémunérée. Les membres sont toutefois défrayés à hauteur des dépenses encourues dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Dans la pratique, l'association opère comme une PME employant 8 collaborateurs. S'ajoutent à ces derniers 8 bénévoles assumant une charge de travail concrète.

Le Comité se réunit au minimum une fois par mois, soit en ligne, soit physiquement, en différents lieux de Suisse. Deux fois l'an en principe, les séances ont lieu sur trois jours. Certains membres du Comité s'impliquent aussi fortement dans l'activité opérationnelle, ce qui permet de limiter les coûts de personnel. Cette participation requiert des membres qu'ils restent atteignables par téléphone, et qu'ils réagissent rapidement aux messages et courriels. La charge horaire concrète supportée par les membres du Comité varie en fonction de leurs attributions et de leurs compétences, mais l'expérience montre qu'elle est comprise entre deux et cinq heures par jour.

Le Comité des Amis de la Constitution réunit les compétences suivantes:

1. Planification financière, comptabilité, fiscalité
2. Structures IT/structuration d'une base de données, sécurité informatique
3. Communication interne et externe, contacts avec les médias
4. Gestion de campagnes, collecte de fonds, contacts avec les membres et recrutement, positionnement de la marque
5. Organisation d'événements et gestion de projets
6. Expérience et savoir-faire politique (p. ex. ancien-ne politicien-ne disposant d'un réseau étendu).
7. Savoir-faire juridique (p. ex. études de droit et/ou brevet d'avocat)
8. Suivi et coordination des groupes régionaux
9. Collaboration/mise en réseau avec d'autres organisations

Profil d'exigences à remplir par les membres du Comité

- Les candidat-e-s doivent être majeurs.
- Ils/elles doivent s'être affilié-e-s le 31 décembre 2021 au plus tard.
- Ils/elles doivent disposer de connaissances fondées dans l'un des domaines précités.
- Ils/elles doivent rester joignables en journée et à même de réagir rapidement.
- Ils/elles doivent être à l'aise dans le maniement des outils de communication électroniques.
- Conformément aux statuts, le Comité décide lui-même de l'attribution des fonctions. Les élections décident dès lors uniquement de la qualité de membre. Bien évidemment, il est souhaitable que les membres indiquent quelle fonction ils/elles souhaitent exercer.



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA COSTITUZIUN

Procédure d'inscription pour les candidat-e-s à l'élection des membres du Comité

Éligibilité

La candidature est ouverte à toute personne affiliée aux "Amis de la Constitution" depuis au moins le 31 décembre 2021.

Formes de candidature possibles

Deux formes de candidature sont possibles :

- candidature regroupant 2 à 9 personnes ;
- candidature individuelle.

Procédure

À compter de la publication (31 janvier 2022) de l'invitation à l'Assemblée extraordinaire des membres, le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site Internet des Amis de la Constitution. Les documents doivent être imprimés, remplis, signés et renvoyés par courrier postal d'ici au 13 février 2022 au plus tard (le cachet postal faisant foi), à l'adresse : Case postale 328, 4503 Soleure.

Toutes les personnes qui auront envoyé leur candidature seront avisées le jour-même par courriel de sa bonne réception. En l'absence d'une telle confirmation, les candidat-e-s sont priés de s'enquérir auprès du Secrétariat de l'état de leur candidature. Merci d'utiliser l'adresse : wahlen@verfassungsfreunde.ch

Vérification des dossiers et enregistrement des candidatures

Tous les dossiers de candidature sont examinés par l'organisme indépendant (mandataire), qui vérifie le respect des critères formels. Si les informations fournies sont incomplètes ou incorrectes, le/la candidat-e se voit octroyer un délai afin de compléter ou corriger son dossier.

Exclusion de dossiers

Un dossier ne pourra être exclu que si les critères formels (indications manquantes, p. ex.) ne sont toujours pas respectés après échéance du délai de correction. La décision d'exclure un dossier sera prise par le Comité, sur demande de l'organisme indépendant (mandataire). Les candidat-e-s concerné-e-s bénéficieront d'un bref préavis pour prendre position. Le Comité ne pourra exclure aucune candidature sans justification légale.

Rédaction des listes

Chaque candidature reconnue sera pourvue des nom, prénom, profession et lieu de domicile du/des candidat-e-e.

Les candidatures individuelles seront classées par ordre alphabétique.

Les candidatures groupées seront classées sur la base d'un tirage au sort.



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA COSTITUZIUN

Publicité en vue de l'élection

Les fiches d'information des candidat-e-s seront publiées sur le site Internet de l'association, dans une partie dédiée protégée par mot de passe.

Aucun matériel publicitaire ne sera joint aux documents de vote.

La base de données des adresses de membres des Amis de la Constitution ne sera pas mise à disposition des candidat-e-s.

Recommandation

Nous conseillons aux candidatures groupées de veiller à une représentation équilibrée des différentes régions et groupes linguistiques.

Décision du Comité du 27 janvier 2021